

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 OCTOBRE 2023**

Le 17 octobre 2023 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LECOINTRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/10/2023

Étaient présents : M. Marc LECOINTRE Maire, Mme Sylvie FRANCO et Mme Isabelle GONNARD, adjointes, M. Laurent CELLARIER, adjoint, Mmes et Mrs Pierre SEUX, Martine OLLIVIER, Isabelle PALLUY, Danielle COURBON, Jean-Michel SIMON, David BARRALLON, Christophe CHEMEL, Emmanuelle GAGNERE, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Jean-Marc JANIN à M. Pierre SEUX
Mme Nathalie SIDI-ATMANE à Mme Sylvie FRANCO
Mme Alisson SEGEALET à Mme Isabelle GONNARD

Excusé :

Absents :

M. Jean-Michel SIMON a été élu secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2023 et signature du registre des délibérations.

- **Modalités de gestion et d'entretien des Zones d'Activités entre la commune de Saint-Cyr et Annonay Rhône Agglo, et répartition des recettes de fiscalité** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver les modalités de gestion et d'entretien des zones d'activités économiques entre la commune de Saint-Cyr et l'Agglomération et les termes des conventions relatives aux modalités de gestion des ZAE ainsi que la répartition de la Taxe foncière (bâti et non-bâti) et le reversement de la taxe d'aménagement perçue pour toute opération sur l'un des périmètres de ZAE, pour les autorisations d'urbanisme déposées à compter du 1er janvier 2023.
L'Agglomération est maître d'ouvrage pour la création ou l'extension de ces Zones d'activités économiques (ZAE). Elle utilise son budget général en section d'investissement pour le financement des requalifications de ces ZAE. L'Agglomération utilise son budget annexe pour le financement des opérations d'aménagement et d'extension de ces zones.
La commune perçoit actuellement l'intégralité de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti. Il est proposé de maintenir ce mode de fonctionnement (perception intégrale de la taxe foncière par la commune) ; en contrepartie, la commune assure l'entretien courant des ZAE identifiées. Il a été voté par l'Agglomération le 29 juin 2023 le principe selon lequel la taxe d'aménagement est reversée intégralement à l'Agglomération par la commune pour toute opération dans les zones d'activités.
- **Transfert à l'EPCI des compétences enseignement musical, santé, action sociale d'intérêt communautaire – Fixation du montant des attributions de compensation au titre des exercices 2023 et suivants** : Dans le cadre du transfert des compétences enseignement musical, santé, action sociale d'intérêt communautaire délibération est prise à l'unanimité pour approuver le montant de l'attribution de compensation tel qu'il a été fixé pour la commune de Saint-Cyr par délibération du 28 septembre 2023 d'Annonay Rhône Agglo, pour l'exercice 2023 et les exercices suivants.
- **Mutuelle santé des agents, marché groupé avec Annonay Rhône Agglo** : délibération est prise à l'unanimité pour ne pas s'engager dans le marché groupé de mutuelle de groupe avec la ville d'Annonay, Annonay Rhône Agglo, le CCAS et le CIAS.

- **Convention, plantation et entretien de haies champêtres, entre la commune de Saint-Cyr et la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la convention de plantation et entretien de haies champêtres entre la commune et la Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche. Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des travaux pour la restauration des continuités écologiques sur les parcelles au lieu-dit Fontanes, route de l'Ecoutay et les engagements des différentes parties qui en découlent dans le but de préserver ces milieux. Elle est conclue pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 17/10/2038.
- **Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024** : délibération est prise à l'unanimité pour adopter par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2024. La norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14.
- **Provision pour créances douteuses** : délibération est prise à l'unanimité pour constituer une provision pour créances douteuses des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2022 pour un montant de 149.61€.
- **Fixation du montant de la participation pour les élèves scolarisés à l'école publique résidants hors de la commune** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer la participation pour les élèves scolarisés à l'école publique résidant hors de la commune au même montant que le coût de fonctionnement du contrat d'association avec l'école privée de Saint-Cyr
- **Tarif location de la salle des Mûriers Comité des fêtes** : suite à l'annulation de la demande, la délibération est annulée.

Délibération à ajouter :

- **Avenant à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG 07 pour le risque prévoyance** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver l'avenant à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG07 pour le risque prévoyance.
- Urbanisme :
 - **Déclaration Préalable :**
 - SUN R SOLUTIONS – 16 Rue du Pré des Saints – panneaux photovoltaïques
 - ADIS SA HLM – 83 à 91 rue de Cizelle Les Chataigners – remplacement menuiseries existantes
 - PERRET Giliane – 3 rue des Vignes – remplacement toiture
 - A NOS WATTS – 290 Rue de l'Industrie salle des Mûriers – panneaux photovoltaïques
 - DECOL Alexis – 17 Rue du Pré des Saints – panneaux photovoltaïques
 - BALAYE Julien – 66 Rue de l'Aubépine – panneaux photovoltaïques
 - FANGET Raphaël – 1420 Route de Morel – panneaux photovoltaïques
 - SELARL ARPENTEURS – Allée des Abricotiers – Création d'un lot à bâtir
 - XAVIER Killian – 8 Impasse des Coings – piscine enterrée
 - LECOINTRE Marc – 19 rue du Rabier – Pergola Bioclimatique
 - **Certificat d'urbanisme :**
 - Me De L'HERMUZIERE – B2063
 - Me GIRAUD COUTES LAPEYRAT – B856
 - Me SCHLAGBAUER – B992+1005+1009+1258+1798+1812+1816+1819+1887+1889
 - Me De L'HERMUZIERE – A1746
 - Me De L'HERMUZIERE – B2067
 - **Déclaration d'Intention d'Aliéner :**
 - Parcelles B 1599+1719+1720+1722+1726 – 35 rue du Lavoir
 - Parcelles B 1837+1/2 B 1836 – rue des Vignes
 - Parcelles A2063+2067 – ZI Prachenet
 - Parcelles A 831+848+904+1746+1747+1748+1749+1750+1751+834+903- Rue de Provence
 - Parcelle B 2170 – Allée du Béchet

Mme Sylvie Franco explique au Conseil Municipal qu'une personne spécialisée dans la rédaction d'actes administratifs pour la régularisation de voiries a été reçue en mairie pour établir un devis.

- **Questions diverses :**

- **Débroussaillage :** Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du différend qui oppose deux riverains du quartier de Morel dans le cadre des obligations légales de débroussaillage autour de construction.

- **Déviations Thorrenc :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a pris contact avec le service juridique de l'assurance dans le cadre du différend qui oppose un exploitant agricole, s'étant approprié le chemin rural existant, sur les communes de Saint-Cyr et Vernosc.

- **Agenda 2024 :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des dates retenues pour les événements 2024 :

7 avril 2024 Repas CCAS

9 juin 2024 Elections Européennes

Fin juin Porte ouverte salle de la Route Bleue

7 septembre 2024 Forum des associations + Inauguration salle de la Route Bleue

- **Ecole publique :** Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'école publique pour l'utilisation des locaux de la bibliothèque pour travailler en petits groupes avec quelques enfants en difficultés. L'école demande également la permission d'utiliser le terrain à côté de l'école pour un cycle rugby. Un avis favorable a été donné à ces demandes.

- **Salle de la Route Bleue :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux de la salle de la Route Bleue. Les délais sont maintenus pour une fin des travaux au printemps prochain. Il indique que l'ouverture côté escalier sera fermée par une fenêtre. Une couverture sera installée sur le portique béton.

- **Syndicat des eaux Annonay, Serrières :** Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Le rapport est disponible en mairie

- **Recensement de la population :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu en janvier/février 2025.

- **AG Badminton :** Monsieur David Barrallon, référent du badminton, informe le conseil municipal de la demande du Badminton pour ne pas bénéficier de subvention et en contrepartie obtenir la gratuité de la salle des Mûriers pour leur tournoi des 4 et 5 mai 2024. Les élus souhaitent conserver le mode de fonctionnement actuel.

Pour rappel, le tarif 2023 pour une première utilisation de salle est de 150 € (tarif révisable). Les subventions sont étudiées en commission pour chacune des associations début 2024, elles sont révisées chaque année sans être systématiquement accordées.

- **Evolution des horaires d'ouverture de la mairie :** A compter de début décembre la mairie sera ouverte au public les mardis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les jeudis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et les samedis de 8h30 à 12h00 en semaine paire.